



**COMMUNE DE  
FAVERGES-SEYTHENEX**  
(Haute-Savoie)

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 AVRIL 2021**

Le mercredi 21 avril, à 21 heures, le Conseil Municipal de FAVERGES-SEYTHENEX, dûment convoqué le jeudi 15 avril, s'est réuni en séance publique, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jacques DALEX, Maire.

**PRESENTS** : Jacques DALEX, *maire*

Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Claude GAILLARD, Martine BRASSOUD, Georges VIGNIER, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Philippe STRAPPAZZON, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, *adjoints au maire*, Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER, Florence GONZALES, Jean-Pierre PORTIER, Michèle TARDIVET-MERCIER, Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Michel VOISIN, Alexandra HUSAK, François HUSAK, Anne-Marie BERNARD, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET, Damien VACHERAND-DENAND, Charline MAURICE, Séverine DESSUISE, Yves CREPEL, *conseillers municipaux*.

**ABSENTS REPRESENTES** : Agnès BALLIEU pouvoir à Martine BRASSOUD, Mohammed FAYEK pouvoir à Philippe STRAPPAZZON, Jean-Claude TISSOT-ROSSET pouvoir à Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE pouvoir à Damien VACHERAND-DENAND, François MORISSE pouvoir à Charline MAURICE.

**EXCUSES** ://

Conseillers en exercice : 33  
Conseillers présents au jour de la séance : 28  
Conseillers représentés : 5  
Conseillers absents ou absents excusés : 0  
Votants : 33  
Secrétaire de séance : Bernard PAJANI.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Jacques DALEX, Maire.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

VU pour affichage le 27 avril 2021  
Le Maire



---

## Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal

---

**A l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 1 abstention (Liliane THORENS, absente lors de la séance du 31 mars),** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2021.

---

## Désignation du secrétaire de séance

---

**A l'unanimité,** le conseil municipal désigne Monsieur Bernard PAJANI, en qualité de secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

## 1 - Convention d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional pour l'année 2021 à intervenir avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) [Délibération n° Del.2021-V-63]

---

Afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, la commune a mis en place un centre de vaccination depuis le 29 mars 2021 dans les locaux de la salle omnisports.

L'ARS s'engage à verser une subvention à la commune correspondant au fonctionnement du centre de vaccination et pour le recrutement de personnels.

Par conséquent, il convient d'établir une convention d'objectifs et de financement à intervenir avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2021.

**A l'unanimité,** le conseil municipal approuve la convention d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional pour l'année 2021 à intervenir avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

---

## 2 - Convention d'adhésion de la ville de Faverges-Seythenex et de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy au Programme Petites Villes de Demain [Délibération n° Del.2021-V-64]

---

La ville de Faverges-Seythenex a été désignée en Octobre 2020, lauréate du programme national Petites villes de demain. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les villes de moins de 20 000 habitants jouant un rôle de centralité pour leur territoire dans leur projet de revitalisation.

Le programme Petites Villes de Demain porte sur la durée du mandat, soit jusqu'en 2026.

Le soutien de l'Etat est organisé selon trois leviers :

- Un appui dans le financement à hauteur de 75% d'un poste de chef de projet qui pilotera le projet de territoire sur la durée du programme.
- Un appui en ingénierie et en subventionnement sur les études thématiques que la collectivité lauréate souhaitera lancer.
- Une inscription au réseau national des petites villes de demain, permettant aux chefs de projet et aux élus de recevoir de nombreuses formations et de partager leurs expériences.

La présente convention d'adhésion est co-signée par la ville-centre lauréate Faverges-Seythenex, son intercommunalité la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy et l'Etat représenté par le Préfet du Département de Haute-Savoie, contact privilégié dans l'organisation et la mise en œuvre du programme.

Cette convention d'adhésion permet de définir les enjeux et orientations du projet de territoire, les besoins d'études complémentaires identifiés ainsi que les modalités de gouvernance locale du programme.

**A l'unanimité,** le conseil municipal approuve l'adhésion à la convention Petites Villes de Demain.

### **3 - Election d'un représentant du Conseil Municipal au sein de la Société d'Economie Mixte de Montmin [Délibération n° Del.2021-V-65]**

---

Le Conseil Municipal doit élire un représentant du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte de Montmin.

La candidature de M. Georges VIGNIER est proposée.

**A l'unanimité**, le conseil municipal accepte la candidature de M. Georges VIGNIER pour siéger au sein du conseil d'administration de la SEM de Montmin.

### **4 - Création de postes et modification du tableau des emplois [Délibération n° Del.2021-V-66]**

---

- 1) Suite au départ à la retraite au 01 Mai 2021 de l'agent responsable du Service Finance, il a été procédé au recrutement d'un agent de catégorie A pour assurer le remplacement. Ainsi il est demandé de créer un poste d'attaché principal à temps complet à compter du 23 juin 2021.
- 2) Afin de renforcer le service de la Police Municipale il est demandé de créer un poste de catégorie C du cadre d'emplois des agents de police municipale à temps complet à compter du 01 Mai 2021.
- 3) Compte tenu de l'étendue des missions, il convient de renforcer les effectifs du service Electricité et de créer un poste de catégorie C du cadre d'emploi des Adjointes Techniques à temps complet à compter du 01 Mai 2021.

La dépense correspondante est inscrite au budget de la Commune.

**A l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour et 4 abstentions (Anne-Marie Bernard, Jean-Claude Tissot-Rosset par sa procuration, Julie Denambride par sa procuration et Damien Vacherand-Denand)**, le conseil municipal approuve les créations de postes ci-dessus.

### **5 - Recrutement et gratification d'un stagiaire à la station de la Sambuy [Délibération n° Del.2021-V-67]**

---

La Commune va accueillir un stagiaire de l'Université Savoie Mont-Blanc pour un stage à la Régie des remontées mécaniques de développement et gestion des sites touristiques de FAVERGES-SEYTHENEX du 03 Mai au 13 Août 2021.

Ses missions seront les suivantes :

- Création d'événements de type journée montagne (activité via ferrata à la Sambuy et nuit bivouac)
- Présentation de matériel de bivouac et/ou camping avec différents partenaires
- Randonnée avec découverte de produits locaux
- Aide à l'exploitation du site de la Sambuy et Val de Tamié : Gestion d'une activité comme le snowtubing/tubby jump, accueil client, etc.

Des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein des collectivités pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation. Il est précisé que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Ce stage fera l'objet d'une gratification rémunérée selon la limite de l'exonération de stage versée par l'employeur aux stagiaires, soit 3.90 Euros par heure de stage.

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le recrutement d'un stagiaire du 03 Mai au 13 Aout 2021 et rémunéré selon la limite de l'exonération de stage versée par l'employeur aux stagiaires, soit 3.90 euros par heure de stage.

**6 - Approbation de l'avenant à la convention entre les communes de Lathuile et de Faverges-Seythenex pour la fabrication et la fourniture de repas destinés au portage à domicile et autorisation de signature [Délibération n° Del.2021-V-68]**

---

Dans le cadre de la convention établie avec la commune de Lathuile, relative à la fabrication et la fourniture de repas destinés au portage à domicile et approuvée par délibération du Conseil Municipal n° Del-2019-V-166 du 07 octobre 2019, il avait été convenu que la cuisine centrale de Viuz assure la fabrication et la livraison des repas destinés au portage à domicile à la commune de Lathuile, celle-ci faisant son affaire de la livraison de ces repas aux particuliers.

La commune de Lathuile souhaite aujourd'hui que la livraison aux particuliers soit dorénavant opérée par nos soins.

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités d'organisation et le coût de cette prestation. Il prendra effet le 1<sup>er</sup> mai 2021.

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve l'avenant à la convention entre les communes de Lathuile et de Faverges-Seythenex pour la fabrication et la fourniture de repas destinés au portage à domicile.

**7 - Approbation de la Convention d'Objectifs et de Financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, relative au versement de la Prestation de Service Unique, du bonus "mixité sociale" et du bonus "inclusion handicap" pour la Halte-Garderie "Graines d'Eveil" [Délibération n° Del.2021-V-69]**

---

La précédente convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie est arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

Un avenant à ladite convention, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020, a été signé le 29 mai 2019 incluant les bonus "mixité sociale" et "inclusion handicap" ainsi que la participation progressive de tous les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) à l'enquête nationale Filoue, cette enquête visant à mieux connaître le profil des enfants qui fréquentent les EAJE et leurs familles afin d'adapter l'offre de services aux besoins des publics.

Il convient donc aujourd'hui de renouveler cette convention d'Objectif et de Financement pour une nouvelle période de quatre ans soit du 01/01/2021 au 31/12/2024.

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve la Convention d'Objectifs et de Financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, relative au versement de la Prestation de Service Unique, du bonus "mixité sociale" et du bonus "inclusion handicap" pour la Halte-Garderie "Graines d'Eveil" pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024.

**8 - Approbation de la Convention d'Objectifs et de Financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, relative au versement de la Prestation de Service Unique, du bonus "mixité sociale" et du bonus "inclusion handicap" pour le Multi Accueil "Les Copains d'Abord" [Délibération n° Del.2021-V-70]**

---

La précédente convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie est arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

Un avenant à ladite convention, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020, a été signé le 29 mai 2019 incluant les bonus "mixité sociale" et "inclusion handicap" ainsi que la participation progressive de tous les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) à l'enquête nationale Filoue, cette enquête visant à mieux connaître le profil des enfants qui fréquentent les EAJE et leurs familles afin d'adapter l'offre de services aux besoins des publics.

Il convient donc aujourd'hui de renouveler cette convention d'Objectif et de Financement pour une nouvelle période de quatre ans soit du 01/01/2021 au 31/12/2024.

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve la Convention d'Objectifs et de Financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, relative au versement de la Prestation de Service Unique, du bonus "mixité sociale" et du bonus "inclusion handicap" pour le Multi Accueil "Les Copains d'Abord" pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024.

#### **9 - Avenant n° 1 à la convention de partenariat du Noël et Printemps des CSE [Délibération n° Del.2021-V-71]**

Par convention en date du 10 décembre 2020, les comités sociaux et économiques Stäubli et ST Dupont ont demandé à la commune de Faverges-Seythenex de les accompagner dans les propositions artistiques du Noël et printemps des CSE pour l'année 2020/2021.

Ces propositions artistiques permettent aux élèves scolarisés en école maternelle et primaire sur le territoire intercommunal de bénéficier de spectacles adaptés à leur âge. Elles permettent aussi de proposer un spectacle aux familles et donc aux enfants du personnel de CSE.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les modifications de participation financière des partenaires avec l'inscription de la contribution du CSE Stäubli à hauteur de 1 500 € pour le spectacle de printemps 2021 des CSE. La commune de Faverges-Seythenex s'engage à prendre en charge le financement du coût des frais de transport à hauteur de 734 €uros, soit deux €uros trente-deux (2.32 €uros) par enfant scolarisé, au bénéfice du Comité d'Entreprise Stäubli de Faverges-Seythenex. Ce financement sera réajusté en fonction des effectifs réels des écoles de Faverges-Seythenex.

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat du Noël et Printemps des CSE.

#### **10 - Réhabilitation et développement du site Val de Tamié - Autorisation de dépôt d'un permis de construire et d'une demande d'autorisation de création d'un établissement recevant du public [Délibération n° Del.2021-V-72]**

Dans un souci d'amélioration de l'expérience client, de montée en gamme de son offre et de consolidation de l'activité de ce site touristique, la commune de Faverges-Seythenex - via sa Régie - souhaite engager des travaux de rénovation importante intérieure/extérieure du foyer de ski de fond et de la salle multifonction du camping.

Les travaux concernent notamment :

- L'agrandissement et l'aménagement de l'espace bureaux et location au niveau 0,
- La rénovation du gîte au niveau 1 (cuisine, sanitaires ...)
- Le réaménagement complet de la zone hébergement au niveau 2,
- La rénovation énergétique du bâtiment avec isolation des murs par l'extérieur et remplacement des anciennes menuiseries vitrées,
- La finalisation de la mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du site,
- L'isolation thermique extérieure de l'ancien bloc sanitaires de la salle du camping

Ce projet nécessite le dépôt d'un permis de construire au titre du code de l'urbanisme, ainsi qu'une demande de modification d'un établissement recevant du public auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie et de la Direction Départementale des Territoires.

**A l'unanimité**, le conseil municipal autorise le maire à déposer un permis de construire ainsi qu'une demande de modification d'un établissement recevant du public du foyer de ski de fond et de la salle multi-fonction du camping, relatifs à la réhabilitation et au développement du site Val de Tamié.

### **11 - Approbation de la convention de servitude à intervenir entre la Commune de Faverges-Seythenex, Faverges-énergie et l'EHPAD Alfred Blanc pour le passage de canalisations du réseau de chaleur biomasse sur la parcelle cadastrée section D n° 3452 [Délibération n° Del.2021-V-73]**

Dans le cadre du raccordement du bâtiment administratif au réseau de chaleur urbain biomasse de Faverges et de l'extension dudit réseau vers la rue Asghil Favre, depuis l'antenne de la rue du Club, la canalisation doit emprunter la parcelle cadastrée section D n° 3452, sur laquelle se trouve l'EHPAD Alfred Blanc.

Selon le service de la publicité foncière de la Direction Générale de la Publicité Foncière d'Annecy, le dernier acte enregistré en date du 26 juillet 1978 concernant la parcelle D 3452 acte sa vente à la commune de Faverges.

La servitude s'établit sur une largeur de trois (3) mètres de largeur, cinquante-six (56) mètres de longueur et quatre-vingt (80) centimètres de profondeur selon le plan et le document joint en annexe.

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve la convention de servitude à intervenir entre la Commune de Faverges-Seythenex, Faverges-énergie et l'EHPAD Alfred Blanc pour le passage de canalisations du réseau de chaleur biomasse sur la parcelle cadastrée section D n° 3452.

### **12 - Demande de rachat anticipé d'un bien porté par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) – 432 route d'Albertville [Délibération n° Del.2021-V-74]**

Pour le compte de la commune de FAVERGES-SEYTHENEX, l'EPF porte depuis le 26 octobre 2017, un bâtiment acquis pour servir au projet d'aménagement de l'entrée de ville, opération de renouvellement urbain.

Selon les termes de la convention signée le 20 décembre 2017, le portage arrive à terme en octobre 2021.

- Vu la convention pour portage foncier en date du 20/12/2017 entre la Commune et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;
- Vu l'acquisition réalisée par l'EPF le 26-10-2017 fixant la valeur du bien à la somme totale de 260.476,19 euros (frais d'agence et d'acte inclus) ;
- Vu les statuts de l'EPF ;
- Vu le règlement intérieur de l'EPF ;
- Vu la fin du portage arrivant à terme le 25-10-2021 sur le bien suivant :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
432 route d'Albertville	D	5193	20a78ca	X	
<b>Bati occupé suivant bail professionnel</b>					

- Vu le choix de l'Etablissement d'opter à la TVA sur cette cession, la vente du bien est soumise à la TVA sur la marge, soit la somme de 1.988,96 euros ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF 74 en date du 8 octobre 2020 ;
- Vu l'avis de France Domaine en date du 18-11-2020 :

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve l'acquisition du bien ci-avant mentionné conformément aux conditions de la convention de portage, accepte que la vente soit régularisée aux conditions suivantes :

Prix de cession : 260.476,19 Euros HT sur la base de l'avis de France Domaines.

Prix d'achat par l'EPF74 :	250.000,00 euros HT
Travaux :	6.758,50 euros HT
Frais d'acquisition :	3.717,69 euros HT
TVA : sur marge	
Forme : acte administratif.	

---

**13 - Modification de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées [Délibération n° Del.2021-V-75]**

---

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 10 juillet 2020, a désigné par la délibération n° Del.2020-V-115 les huit membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.

Il convient de remplacer Mme Martine BRASSOUD par M. Claude GAILLARD au sein de cette commission.

M. le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

**A l'unanimité**, le conseil municipal accepte le vote à main levée, approuve la nomination de M. Claude GAILLARD en remplacement de Mme Martine BRASSOUD au sein de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.

---

**– Information du Conseil Municipal**

---

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal.  
Le conseil municipal prend acte.

Séance est levée à 22 heures 15.